

Khalifa Mameri

***Réflexions
sur la
constitution
Algérienne***

S.N.E.D./O.P.U.

Khalfa Mameri

197 (14)

**Réflexions
sur la
constitution
Algérienne**

I 3268 $\frac{I}{F}$

(DU 22 NOVEMBRE 1976)



S.N.E.D./O.P.U.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	9
--------------------	---

PREMIERE PARTIE

LE CONTENU DE LA CONSTITUTION

LE PREAMBULE	15
--------------------	----

TITRE I

Des principes fondamentaux d'organisation de la Société Algérienne

CHAPITRE I	
De la République	19
CHAPITRE II	
Du Socialisme	27
CHAPITRE III	
De l'Etat	39
CHAPITRE IV	
Des libertés fondamentales et des droits de l'Homme et du citoyen	47
CHAPITRE V	
Des devoirs du citoyen	59
CHAPITRE VI	
De l'Armée Nationale Populaire	61
CHAPITRE VII	
Des principes de politique extérieure	65

TITRE II

Du pouvoir et de son organisation

CHAPITRE I

De la Fonction politique 71

CHAPITRE II

De la Fonction exécutive 79

I. - L'élection du Président de la République 83

II. - Les attributions du Président de la République 86

III. - L'Assistance du Président de la République 93

IV. - La Suppléance du Président de la République 95

CHAPITRE III

De la Fonction Législative 99

I. - L'élection et le Statut des parlementaires 103

II. - Les attributions du Parlement 107

1) Le fonctionnement du Parlement 107

2) L'élaboration et le vote de la loi 109

3) Le pouvoir budgétaire 111

4) Les autres pouvoirs 112

III. - Les rapports entre le Parlement et le pouvoir exécutif 113

CHAPITRE IV

De la Fonction Judiciaire 117

CHAPITRE V

De la Fonction de contrôle 121

CHAPITRE VI

De la Fonction Constituante 125

TITRE III
Dispositions diverses

DEUXIEME PARTIE

ESSAI DE QUALIFICATION DU REGIME ALGERIEN

CHAPITRE I

La monopolisation de la Fonction politique par le Parti 133

CHAPITRE II

L'étendue et la prépondérance de la fonction exécutive 137

CHAPITRE III

L'exiguité et la dépendance de la Fonction législative 143

CONCLUSION 149

TROISIEME PARTIE

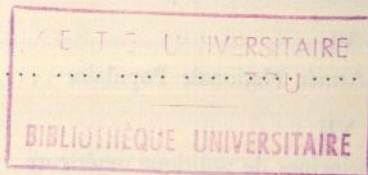
ANNEXES

— Ordonnance n° 76-96 du 14 novembre 1976 portant convocation du corps électoral et organisant le référendum sur la Constitution 155

— Tableau des résultats électoraux enregistrés à l'occasion du référendum sur la Constitution 159

— Ordonnance n° 77-02 du 30 Janvier 1977 fixant les modalités d'élection des députés avec le tableau annexe de répartition des sièges 161

TABLE DES MATIERES 169





Khalfa MAMERI est né le 12 août 1936 à Taourirt Tamelalt dans la Wilaya de Sétif. Il a fait ses études à Alger (Licence en Droit Public) à Paris 1^{er} (Doctorat d'Etat en Science politique) et à New York à l'Université de Columbia dont il est gradué en Hautes Etudes Internationales.

Sur le plan professionnel, il appartient au corps diplomatique algérien où il a servi pendant 10 ans après quoi il s'est fait détacher à l'Université où il a enseigné à la Faculté de Droit d'Alger, à l'Institut d'études politiques, et à l'Ecole Nationale d'Administration.

Actuellement il occupe les fonctions de Directeur Général dans un Ministère algérien.

Ses « Réflexions sur la Constitution Algérienne » constituent son quatrième ouvrage publié à ce jour.